REÇU EN PREFECTURE
Le 02 novembre 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
025-242500361-20261022-D2026002891I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 02/11/2026

Bureau

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 15 octobre 2026 s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

La séance est ouverte à 14h35 et levée à 15h15

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, Mme Marie GRUILLOT, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY

Secrétaire de séance : M. Kevin VEJUX

Procurations de vote : M. Didier PAINEAU donne pouvoir à M. Patrick JACQUES

Délibération n°2026/2026.00289
Rapport n°11 - Soutien 2026 à l'association Julienne Javel – Paniers Solidaires

11
Soutien 2026 à l'association Julienne Javel – Paniers Solidaires

Rapporteur : Mme Anne FALGA, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°2	21/10/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant prévu au BP 2026 : 193 633 € Montant de l'opération : 2 000 €

Résumé : Dans le cadre de la stratégie de développement économique et de la stratégie emploi insertion, GBM a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.
L'association JULIENNE JAVEL a mis en place des actions visant à favoriser le lien social et l'accès de leurs produits aux plus démunis. La structure a déposé une demande de subvention de 2 000 € pour l'accompagnement de son projet le 17 août 2026. Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 2 000 €.

Rappel du soutien financier GBM

Nom de la structure	2023	2024	2025	2026
JULIENNE JAVEL	1 300 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

I. Objectifs de l'action

A l'initiative du Réseau Cocagne, le programme 300 000 paniers solidaires permet à des familles à faibles revenus d'accéder aux paniers bios produits par les Jardins de Cocagne à un prix solidaire. Les Jardins de Chalezeule ont intégré le dispositif en 2013, avec l'aide de leurs partenaires locaux : CCAS, Conseil Départemental du Doubs, GBM et la MSA.

Relevant du Programme National pour l'Alimentation (PNA), l'opération 300 000 paniers mobilise près de 75 partenaires nationaux et locaux, dont des intervenants professionnels de la nutrition, de la restauration et de l'agriculture de proximité.
Cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et les savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social et d'insertion professionnelle.

II. Le Projet

A. Origine du projet

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier hebdomadaire de légumes à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents des Jardins de Cocagne.
La distribution des paniers se fait à un rythme hebdomadaire sur 47 semaines.
La participation financière est de 188,44 € payables en 12 fois (soit 15,70€/mois). Le coût réel (sans aide) de l'abonnement annuel est de 563 €.

B. Objectifs de l'action 2026

- développer le lien social et favoriser l'insertion professionnelle,
- impulser de nouvelles habitudes alimentaires auprès d'un public en situation de précarité et lutter contre le gaspillage,
- proposer une valorisation à travers le partage d'expérience,
- Sur 2026, l'objectif est la distribution de 1 800 paniers.

C. Publics ciblés

Tout public, femme et homme, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté etc.
Une attention particulière sera portée au public en difficulté d'insertion professionnelle notamment les bénéficiaires du RSA.
Le territoire concerné est celui du Grand Besançon, en particulier les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.
Partenariat mis en œuvre :

- Conseil départemental du Doubs : soutien financier et orientation des ménages,
- MSA : soutien financier et orientation des ménages,
- CCAS : orientation des bénéficiaires,
- Mission Locale : orientation des jeunes,
- Les maisons de quartiers municipales et associatives : prêt de locaux pour l'atelier éducation alimentaire.

En 2025, 32 foyers bisontins ont pu bénéficier des paniers solidaires - (dont 17 résidents d'un quartier prioritaire de la politique de la Ville) pour 73 personnes.

1 873 paniers ont été distribués. 1 031 paniers ont été distribués à des personnes ayant pris une adhésion, et 842 sont des paniers ponctuels proposés aux salariés en insertion des jardins de Cocagne, avec également possibilité de participer aux ateliers cuisine.

III. Demande de subvention

Budget 2026	
Paniers	18 857
Adhésion	144
Autres frais	
Gestion dispositif	148
Accompagnement alimentaire	7 503
TOTAL CHARGES	**26 652**

	Budget 2026
Prise en charge Réseau Cocagne paniers	5 800
Accompagnement alimentaire	1 800
Participation bénéficiaires	6 282
Participation bénéficiaires adhésion	144
Autres financements	
Conseil Départemental	2 000
Ville de Besançon	2 000
GBM	2 000
MSA	2 000
Dons	
Autofinancement du projet	4 626
TOTAL PRODUITS	**26 652**

L'association JULIENNE JAVEL sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 2 000 € à laquelle il est proposé de répondre positivement.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de la notification de la subvention.
Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :
- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

L'association bénéficiaire devra transmettre à GBM un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2027

A l'unanimité, le Bureau approuve le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 2 000 € pour l'opération paniers solidaires.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 30 Contre : 0 Abstention* : 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besancon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Président,

Le Conseiller Communautaire Délégué
au numérique, au territoire intelligent
et à la vie étudiante,
Kévin VEJUX

Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT

Maire de Besançon.

Document signé électroniquement